Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240916-BUR-AG-24-071-DE
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 16 septembre 2024

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projet prévention et promotion de la santé 2024-2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents : Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI.

ABSENTS : Leslie PELLEGRI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Bureau du 16 septembre 2024

OBJET : Appel à projet prévention et promotion de la santé 2024-2025

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que Communauté d'Agglomération de Bastia dispose d'un service Prévention des risques professionnels ;

Considérant la promotion du bien-être au travail au sein de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le projet Muv'In CAB, qui a débuté le 2 octobre 2023 ;

Considérant la mise en place d'un projet sport santé nutrition intercommunal à compter du 23 septembre 2024 ;

Considérant l'appel à projet « Prévention et promotion de la santé 2024-2025 » porté par la Collectivité de Corse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- Le projet Muv'In CAB étendu aux communes membres ;
- Le plan de financement de ce projet établi comme suit :

Dépenses HT		**3 000,00 €**
Recettes		
AAP Prévention et promotion de la santé - CDC	**50%**	**1 500,00 €**
Autofinancement CAB	**50%**	**1 500,00 €**

- La demande de financement auprès de la Collectivité de Corse (Appel à projet prévention promotion santé) pour un montant de 1 500,00€ ;

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 23 SEP. 2024
et publication ou notification
du 23 SEP. 2024
La Directrice des Affaires Générales
Chiara ARRIGHI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr